

Image not found or type unknown



Dettes, crédits et harcèlement téléphonique

Par **paddy84**, le 16/11/2017 à 18:00

Bonjour j'ai été contacté récemment au téléphone par un Mr faisant soit disant partie d'une société de recouvrement. Il m'annonce qu'un crédit fait en 2007 n'a pas été remboursé, que j'ai eu une condamnation en justice (d'après lui je suis forcément au courant) et que je dois payer rapidement sous risque de voir les intérêts débiter. . . Je n'ai pas souvenir de ce crédit (2007 était une année compliquée) ce Mr ne connaît pas mon adresse actuelle mais celle de l'époque et il avait des infos sur ma carte d'identité. . . Je suis perplexe . . . Une condamnation j'aurais forcément été au courant au bout d'un moment même avec un déménagement?! Que faire?!

Par **amajuris**, le 16/11/2017 à 18:50

bonjour,
demander à cette personne s'il possède un titre exécutoire.
si vous avez changé d'adresse sans en informer votre créancier, il est normal que vous n'ayez reçu aucun courrier.
salutations

Par **paddy84**, le 16/11/2017 à 19:44

À l'oral il me dit que oui évidemment mais cela reste un discours oral en toute logique quand on a une condamnation contre nous nous sommes forcément au courant au bout d'un moment?! On devient interdit bancaire etc

Par **eric2a**, le **20/11/2017** à **14:44**

bonjour
que dois contenir un titre executoire?
vient il d un huissier ou d un cabinet de recouvrement
merci

Par **morobar**, le **21/11/2017** à **09:47**

Un titre exécutoire c'est:
* une acte authentique établi par un notaire
* un jugement d'un tribunal
En ce qui vous concerne il s'agit donc d'un jugement rendu par un tribunal quelque part.